

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 N°2014-05 du 25 novembre 2014 à 20 h 30

Le 25 novembre deux mille quatorze à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille -Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 21 novembre 2014, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 26 novembre 2014.

Etaients présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	✓	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	0	Michèle	MAISONNIER	0	Alain	PEREIRA
✓	Alain	FABRE	✓	Caroline	COFFRE	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : O.Gourrin mandat à B.Montanari, C.Magnes mandat à M.Garcia, M.Maisonnier mandat à C.Jany
Absent excusé : Alain Pereira

2014-05-05 Approbation du règlement et des tarifs applicables dans les cimetières communaux

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles relatifs au pouvoir de police du maire en matière de funérailles,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les conditions et les modalités financières se rapportant aux différents modes d'inhumation dans la commune.

Vu le décret n°95-653 du 9 mai 1995 portant règlement national des pompes funèbres.

Vu le projet de règlement ci-annexé

Après avoir l'entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A la majorité (contre 1-Absention 1)

Emet un avis favorable au projet de règlement ci-annexé,

Approuve les tarifs et taxes suivants pour les cimetières communaux :

Type et durée d'inhumation	tarif
Tombe pleine terre 15 ans (2 personnes)	240 €
Tombe pleine terre 30 ans (2 personnes)	450 €
Tombe pleine terre 50 ans (2 personnes)	800 €
Tombe avec fosse 30 ans (2 personnes)	500 €
Tombe avec fosse 50 ans (2 personnes)	950 €
Tombe avec fosse 99 ans (2 personnes)	1 500 €
Caveau 50 ans (4 à 6 personnes)	1 600 €
Caveau 99 ans (4 à 6 personnes)	2 300 €
Colombarium 15 ans (2 urnes)	300 €
Colombarium 30 ans (2 urnes)	500 €
Dépositoire tarif mensuel	15 €
Terrain commun Sans	0 €
Jardin du souvenir	0 €
Inhumation, ouverture case colombarium, dépôt d'urne	120 €
vacation de police	120 €
redevance d'exhumation ou de ré inhumation	120 €
Caution suite à demande de travaux	120 €

Charge le Maire de signer l'arrêté portant règlement des cimetières de la commune et de transmettre la présente délibération au Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

pour le Maire de VIEILLE TOULOUSE,
 Le premier adjoint
 Jacques MAISONNIER



Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Mireille GARCIA